

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 JUIN 2008**

Par suite d'une convocation en date du 19/06/2008, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey le 27/06/2008 à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Dominique MESNIER, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MESNIER Dominique, STRAUB Jean-François, LINVAL Gisèle, FAWER Chantal, ARMAND Claude, MAIRE Coralie, MOUSTACHE Alain, LORIN Michelle, VIENNET Pascal, ARMAND Henri, CUENOT Bernard.

Absents :

Absents excusés :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Coralie MAIRE qui accepte cette fonction.

**OBJET DE LA REUNION**

**I/ ELECTIONS SENATORIALES**

- 1.1 Elections des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales

**II/ PATRIMOINE**

- 2.1 Dossier multiservices : avenants  
2.2 Acquisition du chemin latéral : nouvelle proposition de SNCF-RFF  
2.3 Opérations à déléguer à l'EPF (établissement public foncier)

**III/ EAU / ASSAINISSEMENT**

- 3.1 Rapport sur l'eau 2007  
3.2 Fourniture et pose d'un doseur de chlore : choix du prestataire

**IV/ ENFANCE**

- 4.1 Halte garderie : demande d'agrément de la salle « verte »  
4.2 Mini-camps 2008 : mise à disposition du personnel et tarif  
4.3 Ecoles : mezzanine dans la classe des grands

**V/ AUTRES**

- 5.1 Journée de Solidarité : choix du jour à travailler  
5.2 Plan Canicule : choix du référent  
5.3 Prix de location des salles aux associations

**VI/ QUESTIONS DIVERSES**

- 6.1 Remerciements des élèves pour le voyage à Verdun  
6.2 Protection de la voie SNCF aux Murots

**PREAMBULE**

Le Maire demande au Conseil l'ajout à l'ordre du jour de deux points :

- 1/ La vente d'une parcelle de terrain impasse Malleplanche  
2/ Le maintien ou non de la garderie du matin

**Le Conseil valide à l'unanimité l'ajout de ces deux points.**

## **I/ ELECTIONS SENATORIALES**

Le Maire informe le Conseil que le 21 septembre 2008 va se dérouler les élections sénatoriales.

A ce titre le Conseil Municipal doit élire ses délégués titulaire et suppléants qui voteront à ces élections.

Pour la Commune de Laissey dont la population est comprise entre 100 et 499 habitants le Conseil doit élire 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants.

Le Maire demande aux Conseillers de se porter candidat pour le délégué titulaire.

CANDIDAT : Dominique MESNIER

**APRES LE VOTE DES CONSEILLERS A BULLETIN SECRET,**

**Est élu délégué titulaire pour les élections sénatoriales à l'unanimité Dominique MESNIER.**

Le Maire demande aux Conseillers de se porter candidat pour les 3 postes de délégués suppléants.

CANDIDATS : STRAUB Jean-François ; ARMAND Henri ; LINVAL Gisèle

**APRES LE VOTE DES CONSEILLERS A BULLETIN SECRET,**

**Sont élus délégués suppléants pour les élections sénatoriales à l'unanimité : STRAUB Jean-François ; ARMAND Henri ; LINVAL Gisèle.**

## **II/ PATRIMOINE**

### **2.1 DOSSIER MULTISERVICES : AVENANTS**

Le Maire présente au Conseil deux avenants pour le dossier Multiservices :

1/ AVENANT N° 1 LOT 7 « PLOMBERIE SANITAIRE » ENTREPRISE BROZETTI

Création d'un trou pour la sortie de la hotte et aménagement de la salle de bains du logement

Marché initiale 8.370,00 € HT

Avenant n°1 2.966,42 € HT

Marché final 11.336,42 € HT

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil, à l'unanimité, valide cet avenant, autorise le Maire à le signer et à le notifier à l'entreprise concernée.**

2/ AVENANT N° 2 LOT 5 « MENUISERIES BOIS » ENTREPRISE VD MENUISERIES

Fourniture et pose d'un ensemble de garde corps métalliques extérieurs

Marché initial 19.363,74 € HT

Avenant n° 1 1.998,00 € HT (voté le 14/04/2008)

Avenant n° 2 3.548,48 € HT

Marché final 24.910,22 € HT

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil, à l'unanimité, valide cet avenant, autorise le Maire à le signer et à le notifier à l'entreprise concernée.**

### **2.2 CHEMIN LATERAL : NOUVELLES PROPOSITION DE RFF**

Le Maire présente au Conseil la lettre reçue de RFF faisant une nouvelle offre à la Commune pour la cession du chemin dit latéral à savoir au prix de 4.000 € correspondant aux frais de RFF.

Le Maire a demandé plus de précision sur ce montant de 4000 € (qui n'a jamais été évoqué lors des réunions) et aucune réponse n'a été donnée.

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal rejette la proposition de RFF de céder le chemin dit latéral à 4000 € par 6 voix contre ; 3 voix pour et 2 abstentions.**

### **2.3 OPERATIONS A DELEGUER A L'EPF (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER)**

Le Maire remet à l'approbation du Conseil les opérations à déléguer à l'EPF en apportant quelques précisions afin que le Conseil ait tous les éléments pour prendre sa décision.

En date du 21/12/07 le Conseil Municipal avait voté comme opérations à déléguer à l'EPF :

- l'acquisition de la gare
- l'acquisition des terrains aux Murots
- l'acquisition des terrains dans la ZAD
- l'acquisition des deux écluses
- l'acquisition du chemin latéral
- l'acquisition de l'ancien jeu de quilles

Renseignements pris auprès de l'EPF, il faut savoir que :

- 1/ Une fois les opérations confirmées auprès de l'EPF, une convention est signée entre l'EPF et la Commune,
- 2/ Cette convention stipule entre autres que l'EPF achète les biens au prix qu'auront fixé les Services des Domaines,
- 3/ La Commune a 4 ans pour racheter (au même prix y compris les frais annexes de géomètres et autres) les biens à l'EPF. Au bout de 4 ans la Commune a l'obligation de racheter les biens,
- 4/ Tant que la Commune n'a pas racheté les biens elle verse tous les ans à l'EPF des frais dits de portage égal à 1.5 % du montant d'achat+frais des biens immobiliers.

Le Maire propose au Conseil :

- 1/ En ce qui concerne la gare+les deux écluses+l'ancien jeu de quilles de traiter directement avec les propriétaires (RFF + VNF+DUCOULOUX) avant de déléguer ces acquisitions à l'EPF ;
- 2/ En ce qui concerne les terrains aux Murots et les terrains sis en ZAD de demander une estimation de ces terrains à l'EPF avant de s'engager afin de savoir le montant qu'aura à payer la Commune d'ici 4 ans ;
- 3/ En ce qui concerne le chemin latéral : le dossier suit son cours en direct avec RFF et la SNCF ; il n'y a pas besoin de transiter par l'EPF pour le moment.

#### **L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil, à l'unanimité, valide les propositions du Maire à savoir :**

- 1/l'acquisition de la gare + les écluses + l'ancien jeu quille + le chemin dit latéral sera traitée en temps voulu directement avec les acquéreurs ;
- 2/ l'acquisition des terrains aux Murots et dans la ZAD sera déléguée à l'EPF une fois l'estimation connue par le Conseil.

**Le Conseil autorise le Maire à saisir l'EPF pour qu'il fasse une estimation des terrains aux Murots et dans la ZAD.**

## **III/ EAU - ASSAINISSEMENT**

### **3.1 RAPPORT SUR L'EAU 2007**

Le Maire ajourne ce point faute de disposer à ce jour de l'ensemble des éléments et données utiles.

### **3.2 CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA POSE DU DOSEUR DE CHLORE**

Le Maire présente au conseil le résultat de la consultation pour le choix du prestataire qui fournira et posera le doseur automatique de chlore.

4 entreprises ont été consultées directement à l'aide du dossier technique établi par le fermier de la Commune à savoir la SAUR :

- VEOLIA
- GAZ ET EAU
- THIEULIN
- SAUR

La commune a reçu comme réponses (par date de réception) :

- THIEULIN : ne souhaite pas répondre à la consultation
- VEOLIA : 9.902,88 € TTC
- SAUR : 11.640,67 € TTC
- GAZ ET EAU : pas de réponse

#### **L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION**

**Le Conseil juge que l'offre la mieux disante est celle de la SAUR en raison des qualités techniques. Le matériel est plus approprié. Le Conseil autorise le Maire à signer le marché avec la SAUR.**

## **IV/ ENFANCE**

### **4.1 HALTE GARDERIE : DEMANDE D'AGREMENT DE LA SALLE « VERTE »**

Le Maire informe le Conseil qu'un nouveau docteur du service PMI a été nommé par le Conseil Général pour suivre la halte-garderie l'Île aux enfants.

Madame le Docteur TIRANT a donc fait une visite des lieux le jeudi 12 juin 2008 en présence d'Isabelle AUDY et a trouvé que la structure était très bien.

Elle a même vivement conseillé la Commune d'intégrer la salle « verte » à la halte-garderie en lui demandant l'agrément des locaux. Seules conditions : faire poser des rideaux ou des stores aux fenêtres afin que la température ne soit pas trop élevée dans la salle quand le soleil tape et protéger le poteau au milieu de la salle afin que les enfants ne se blessent pas s'ils venaient à le percuter.

Le Maire a consulté l'harmonie fanfare qui est d'accord pour faire les répétitions dans un autre local communal.

#### **L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil à l'unanimité donne son accord au Maire pour qu'il demande l'agrément de la salle verte pour qu'elle soit intégrée à la halte-garderie. Il souhaite connaître aussi le coût pour les rideaux et la protection du poteau.**

### **4.2 MINI CAMPS 2008**

Le Maire rappelle au Conseil que comme tous les ans depuis quelques années le PAVA et la CCVA organisent sur Laissey des mini-camps.

Ces mini-camps se déroulent normalement vers et à la salle des fêtes. Toutefois comme la salle des fêtes est frappée d'un arrêté de fermeture tant que la mise aux normes n'est pas faite, il a fallu trouver une autre solution. En effet, les mini-camps ne peuvent se dérouler que si une structure « en dur » peut accueillir les camps en cas de problème (forte pluie ; tempête...).

Après plusieurs rencontres entre le Maire, Gisèle Linval et Anthony Drezet, il a été décidé que la structure « en dur » serait la salle polyvalente.

Le Maire demande donc au Conseil de voter :

- Le prix de location de la salle polyvalente pour ces mini-camps en sachant que la salle des fêtes était louée 10 €/ jour d'utilisation.
- La mise à disposition du personnel communal pour divers travaux pour un coût moyen des deux salaires bruts chargés.

#### **L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION**

**Le Conseil à l'unanimité :**

- **fixe le prix de location de la salle polyvalente pour les mini-camps à 10 € / jour d'utilisation,**
- **autorise la mise à disposition du personnel communal pour un coût moyen des deux salaires bruts chargés,**
- **autorise le Maire à signer la convention entre le PAVA, la CCVA et la Commune pour la gestion et l'organisation de ces mini-camps.**

### **4.3 ECOLES : MEZZANINE**

Le Maire informe le Conseil que la Directrice de l'école maternelle lui a fait la demande d'une mezzanine dans sa classe qui lui servirait de bureau de direction.

La mezzanine (fabriquée en bois) ferait environ 14 m<sup>2</sup>. Cet aménagement étant lié au bâtiment la prise en charge est communale (et non CCVA).

Un devis a été demandé à Mr BRENOT de Pouligny. Coût : 9.775,11 € TTC.

Ces travaux seraient subventionnés à hauteur de 30 % du montant HT par le Conseil Général soit : 2452 €.

Renseignements pris auprès de la Préfecture et du Conseil Régional, ces travaux ne seraient pas éligible à la DGE (dotation globale d'équipement) ni au FDL (fond de développement local).

Coût restant à la Commune : 7.323,11 € TTC

Bien évidemment cet espace ne serait pas accessible aux enfants.

#### **L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **vote le principe du projet**
- **autorise le Maire à lancer une consultation d'entreprises**
- **autorise le Maire à demander une subvention au Conseil Général**

## V/ AUTRES

### 5.1 JOURNEE DE SOLIDARITE

Le Maire demande au Conseil de se repositionner sur le choix de la journée des solidarités.

En 2004 le Conseil Municipal avait voté que la journée de solidarité serait le lundi de pentecôte et donc les salariés seraient obligés de travailler ce jour là.

Le lundi de pentecôte étant redevenu férié, il faut choisir un jour pour la journée de solidarité.

Le Maire rappelle les trois possibilités pour cette journée :

- le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai
- le travail d'un jour de réduction du temps de travail (RTT) tel que prévu par les règles en vigueur
- toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées ; à l'exclusion des jours de congé annuel

### L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Le Conseil Municipal décide par 9 pour et 2 absentions, que le lundi de pentecôte sera récupéré par les agents sur un jour de RTT.

### 5.2 PLAN CANICULE

La Préfecture demande qu'un référent « canicule » soit nommé.

Le Maire demande aux conseillers d'être candidat pour être le référent « canicule ».

Pour information, à ce jour une seule personne est venue s'inscrire sur le registre des « personnes âgées et handicapées ayant demandé leur recensement dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence ».

**Michelle LORIN se propose d'être le référent canicule auprès de la Préfecture. Le Conseil accepte à l'unanimité.**

### 5.3 PRIX DE LOCATION DES SALLES AUX ASSOCIATIONS

Le Maire demande au Conseil de fixer le prix de location de chaque salle pour les associations de Laissey tel que cela avait été décidé lors du précédent conseil.

### L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil décide de fixer le prix de location des salles à 50 % du tarif plein dans la limite de deux locations (rappel : les deux premières locations sont gratuites pour les associations de Laissey et la Clé des champs).

Il est précisé que les conditions de locations sont identiques à celles appliquées aux usagers (planning, caution, ménage, état lieux...).

### LES TARIFS DE LOCATIONS SERONT DONC :

PRESTATIONS COMMUNALES TARIFS A PARTIR DU 27/06/2008	ASSOCIATIONS 3 <sup>ième</sup> et 4 <sup>ième</sup> locations	HABITANTS DE LAISSEY	HABITANTS EXTERIEURS
<b>SALLE DES FETES</b>			
➤ LOCATION	72 €	145 €	240 €
+ CHAUFFAGE DU 15/10 AU 15/04	70 €	70 €	70 €
<b>SALLE POLYVALENTE</b>			
➤ LOCATION « REPAS »	35 €	70 €	165 €
+ CHAUFFAGE DU 15/10 AU 15/04	35 €	35 €	35 €
➤ LOCATION « APERITIF »	17 €	35 €	80 €
+ CHAUFFAGE DU 15/10 AU 15/04	20 €	20 €	20 €
<b>CHAPITEAU</b>	GRATUIT	50 €	350 €
<b>LE LOT : 1 TABLE + 2 BANCS</b>	GRATUIT	12 €	PAS DE LOCATION

## **VI/ QUESTIONS DIVERSES**

### **6.1 REMERCIEMENTS POUR LE VOYAGE DE VERDUN**

Le Maire fait part au Conseil de la lettre de remerciement des enfants de CM1 et CM2 pour le voyage à VERDUN.

### **6.2 PROTECTION DE LA VOIE SNCF AUX MUROTS**

Le Maire fait part de la lettre de la SNCF pour la protection de la voie aux Murots. La demande de la mairie a bien été enregistrée par la SNCF. Les délais d'intervention seront certainement longs du fait de l'ensemble des protections à mettre en place dans le département.

Une rencontre est prévue entre le Maire et la SNCF d'ici fin juillet.

## **VII ORDRE DU JOUR SUR TABLE**

### **7.1 VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN IMPASSE MALLEPLANCHE**

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune a acquis des parcelles au bout de l'impasse Malleplanche afin de créer une aire de retournement. L'aire de retournement étant terminée, il reste encore une jolie parcelle de terrain qui a été viabilisée.

Le Maire demande au conseil de fixer le prix du mètre carré en sachant que la parcelle fait 928 m<sup>2</sup>.

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil à l'unanimité fixe le prix de vente de la parcelle impasse Malleplanche à 60 € / m<sup>2</sup> ; autorise le Maire à mettre en vente cette parcelle par voie de presse ; autorise le Maire à signer un compromis de vente et l'acte notarié sans autre délibération dès lors où le prix de vente est de 60 € / m<sup>2</sup>.**

### **7.2 GARDERIE DU MATIN**

Le Maire demande au Conseil de réfléchir sur le maintien ou non de la garderie du matin qui n'a pas vu sa fréquentation augmenter mais stagner pendant l'année 2007/2008.

Les adjoints délégués à l'enfance de Deluz et Laissey, Xavier SCHROTER et Gisèle LINVAL accompagné de Johan SIRACUSA ont réfléchi à plusieurs solutions pour cette garderie du matin et en sont arrivés à proposer de tester la garderie du matin à Deluz pendant un trimestre à la rentrée prochaine.

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil vote à l'unanimité la mise en place de la garderie du matin à Deluz, si le Conseil de Deluz est d'accord, avec essai jusque fin décembre 2008. Si la fréquentation n'est pas de 6 enfants en moyenne sur cette période, la garderie du matin sera définitivement abandonnée.**

L'ordre du jour étant épuisé,

Les Conseillers n'ayant plus de question,

Le Président lève la séance à 00 H 30.

Le Maire,

**Dominique MESNIER**

**AFFICHÉ LE : 30/06/2008**

**RETIRÉ LE :**